COURRIER ARRIVÉ

29 MAI 2019

L. ROSSI - Questeure
ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 272-2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL

Paris, le 14 MAI 2019

Nos Réf. : D-19-009377/DDC/DREG/CP/ES
Vos Réf. : LR/ND

Madame la Questeure,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur votre demande visant à permettre aux quartiers prioritaires de la ville de la commune de Bagneux de bénéficier du dispositif d'expérimentation des emplois francs.

Près de 5000 emplois francs ont été signés à ce jour, dont 82 % en CDI et 45 % pour des demandeurs d'emploi de longue ou de très longue durée ; les entreprises qui ont fait appel à la mesure la jugent simple et utile, mais beaucoup d'entreprises en ignorent encore l'existence, l'expérimentation ne concernant à ce jour que certains territoires. Le principe des emplois francs fonctionne donc, mais il faut leur donner une emprise territoriale plus large pour qu'ils soient pleinement mobilisés par les entreprises.

C'est pourquoi, après le lancement des emplois francs le 1er avril 2018, nous entrons dans une seconde phase de l'expérimentation avec une extension territoriale qui facilitera le pilotage et la communication autour de cette mesure clé pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

Aussi je vous confirme par la présente que les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la commune de Bagneux font partie de l'expérimentation, tel qu'indiqué dans l'annexe de l'arrêté du 22 mars 2019 modifiant l'arrêté du 30 mars 2018 fixant la liste des territoires éligibles au dispositif expérimental « emplois francs ».

Grâce à l'élargissement du périmètre géographique du dispositif, plus de la moitié des demandeurs d'emploi vivant en quartier prioritaire pourront désormais y accéder, soit deux fois plus qu'au lancement de l'expérimentation il y a un an.

Madame Laurianne ROSSI
Questeure de l'Assemblée nationale
Députée des Hauts-de-Seine
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

.../...

Les territoires retenus visent, d'une part, à appuyer les dynamiques locales observées en passant de territoires métropolitains à une dimension départementale voire régionale et, d'autre part, à impulser le déploiement dans de nouveaux départements répartis sur l'ensemble du territoire national. L'expérimentation, dont la durée est prévue jusqu'au 31 décembre 2019, fera l'objet d'une évaluation avant une éventuelle généralisation à l'ensemble du territoire national.

Je vous prie d'agréer, Madame la Questeure, l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Muriel PENICAUD